

CONSEIL MUNICIPAL : REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2008

Présents : Mmes V. BARENCOURT , V. EHRET, Ch. MERKT , A.M. SEIGEOT
Mrs : F. BUSSER , D. HAININ , CH. LE COSQUER , D. MUNIER , S. RIVIERE,
P.V. ROY , P. ROUGY.

C.R. du conseil municipal du 27 Juin.

La lecture du compte-rendu permet de faire le point sur la réfection du chemin conduisant au monument des Fusillés. Celle-ci semble répondre aux attentes et remédier aux ruissellements d'eaux pluviales sur la rue d'Héricourt. La facture se monte à 12 226€ TTC , les subventions obtenues représentent 77% du coût HT.

Décisions budgétaires modificatives.

400€ sont nécessaires au compte 673 pour rembourser la caution du locataire sortant u l rue d'Argiésans.

7803€ sont nécessaires au compte 2151 pour régler les travaux de voirie : ils sont couverts par les subventions à venir sur les comptes 1321 et 1323.

Le conseil municipal adopte ces modifications

Modification des statuts du SIAGEP.

Le SIAGEP modifie l'article 5-5 de ses statuts, relatif à la compétence optionnelle en matière de système d'information et nouvelles technologies.

Le conseil municipal approuve cette modification, susceptible de permettre ultérieurement le transfert intégral au SIAGEP de la compétence informatique.

Itinéraires VTT.

Le département sollicite la commune pour une convention permettant à des itinéraires de randonnée et de VTT d'emprunter le domaine privé de la commune. Il est entendu que l'entretien sera à la charge du département qui s'engage à veiller au balisage.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention et accepte d'inscrire ces itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires et Randonnées.

Diagnostic « accessibilité aux handicapés »

La loi prévoit une accessibilité généralisée des bâtiments recevant du public aux personnes handicapées. Un diagnostic préalable est nécessaire pour indiquer les travaux éventuels et leur coût. Le Conseil Général propose un marché groupé et une aide financière pour cette phase de diagnostic.

Le conseil municipal décide d'associer la commune de Banvillars à ce groupement de commande dans le cadre d'un marché en procédure adaptée et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Représentant du conseil municipal à l'A.F.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner le représentant de la commune au bureau de l'Association Foncière.

Le Conseil Municipal désigne Denis HAININ pour cette fonction.

Eclairage public.

Suite aux changements intervenus dans l'éclairage du centre du village, l'entreprise Demutelec a fait parvenir un devis pour remplacer des luminaires disponibles et réutilisables.

Le conseil municipal donne son accord pour un montant de 761€ TTC

Divers.

Des vérifications périodiques des installations de gaz et d'électricité de la salle communale sont exigées par la commission de sécurité. Elles seront effectuées par la société SOCOTEC.

Le prix de ces prestations pose le problème de la réévaluation des tarifs de location de la salle à compter du 1^{er} Janvier 2009.

La réfection intérieure de la salle de classe doit être envisagée après le remplacement des fenêtres. Le maire est chargé de demander des devis dès maintenant.

Une canalisation d'eaux pluviales, déjà ancienne, ne fonctionne plus rue du Beau Bois. Les écoulements sur la route rendent cette réparation indispensable.

En forêt communale les parcelles 15 et 17 seront vendues sur pieds à la vente du 2 octobre.

L'affouage se fera à proximité de l'ouvrage militaire du Haut-Bois, dans un secteur non soumis au régime forestier.

La commémoration des Fusillés aura lieu le dimanche 12 octobre, suivant le programme habituel.

La séance est levée à 23h

